

COMPTE RENDU DU CM du 06/03/2014 à 19 h 00

Présents :

Anita BOISHARDY, Maire, Serge PASQUALINI, Mireille BILLARD, Pierre MOIROUD, Gilles GUSMERINI adjoints.

Evelyne CALZAMIGLIA, Guy CHARVET, Frédéric CHASSARD, Emmanuel CLOCHER Marie-Louise PATAT, Annie PIELLARD, Sébastien POULENARD, conseillers.

Absent(s) et excusés: Stéphane ARALDI.

Secrétaire de séance : Evelyne CALZAMIGLIA

Approbation du dernier compte-rendu.

1- Rapport des commissions :

2- Finances :

➤ Comptes de gestion 2013 : Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du receveur pour le budget général 2013 et le budget assainissement 2013 qui n'appellent pas d'observations.

➤ Compte administratif budget M 14 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Serge PASQUALINI, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif du budget 2013 dressé par Anita BOISHARDY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2013, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2013 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	129 149.02 €	0.00 €	0.00 €	101 397.96 €	129 149.02 €	101 397.96 €
Opérations de l'exercice	221 023.64 €	352 044.01 €	446 836.06 €	646 343.90 €	667 859.70 €	998 387.91 €
Total	350 172.66 €	352 044.01 €	446 836.06 €	747 741.86 €	797 008.72 €	1 099 785.87 €
Résultats de clôture	0.00 €	1 871.35 €	0.00 €	300 905.80 €	0.00 €	302 777.15 €
Restes à réaliser	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	400 172.66 €	352 044.01 €	446 836.06 €	747 741.86 €	847 008.72 €	1 099 785.87 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	48 128.65 €	0.00 €	0.00 €	300 905.80 €	0.00 €	252 777.15 €

b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

d) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

➤ Compte administratif budget assainissement 2013

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Serge PASQUALINI, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement 2013 dressé par Anita BOISHARDY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif budget assainissement 2013, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) Lui donne acte de la présentation du compte administratif budget assainissement 2013 lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	95 655.31 €	0.00 €	42 073.04 €	0.00 €	137 728.35 €
Opérations de l'exercice	19 889.79 €	19 750.77 €	30 154.47 €	16 557.53 €	50 044.26 €	36 308.30 €
TOTAUX	19 889.79 €	115 406.08 €	30 154.47 €	58 630.57 €	50 044.26 €	174 036.65 €
Résultats de clôture	0.00 €	95 516.29 €	0.00 €	28 476.10 €	0.00 €	123 992.39 €
Restes à réaliser	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	29 889.79 €	115 406.08 €	30 154.47 €	58 630.57 €	60 044.26 €	174 036.65 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	85 516.29 €	0.00 €	28 476.10 €	0.00 €	113 992.39 €

b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

d) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

3- Ressources humaines

Le conseil décide de prolonger le contrat de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe en remplacement de Anne GEOFFRAY pour une durée de 6 mois à compter du 10 mars 2014. Le conseil fixe la rémunération sur l'indice brut 330 sur un temps hebdomadaire de 12.50 heures.

4- Réhabilitation de la cure :

Le maire informe le conseil des travaux de la commission chargée de l'ouverture des plis suite à la mise en concurrence des entreprises.

5- Aménagement du centre :

Etat d'avancement : les travaux avancent à un bon rythme, nous avons demandé le changement de trois tampons s'ouvrant directement par trois tampons sécurisés, vu la hauteur intérieure pour éviter un accident.

6- Assainissement : opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : Transfert de compétences.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-17,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2013 décidant de mettre en place des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et de modifier à cet effet le groupe de compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement », Sous-Chapitre « Assainissement »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le transfert de la nouvelle compétence suivante au titre du Groupe « Protection et mise en valeur de l'environnement », Sous-Chapitre « Assainissement » :

- Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement,
- Contrôle technique sur les systèmes d'assainissement non collectif ; ce contrôle est exercé conformément aux dispositions de l'Arrêté Interministériel du 6 mai 1996 ; il comprend : la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne

exécution des ouvrages, la vérification périodique de leur bon fonctionnement, la vérification de la réalisation de leur entretien.

- Organisation d'un service de vidange des installations d'assainissement non collectif,
- Nouvelle compétence : « Coordination de la réhabilitation des installations d'ANC réalisée par les particuliers dans le cadre d'opérations groupées pour la réalisation des travaux d'assainissement et Versement des aides attribuées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et/ou autres partenaires financiers pour ces opérations. La Communauté de Communes ne prend pas la maîtrise d'ouvrage des travaux. »

7- Questions diverses :

Bois sur le chemin de la Montagne : Le conseil municipal décide que les arbres coupés lors de l'entretien de la route forestière seront laissés aux personnes et notamment aux chasseurs qui ont pris part bénévolement à cet entretien et aux entretiens des autres chemins.

Programme 2014 entretien forêt communale : Le conseil valide le programme 2014 proposé par l'ONF et qui concerne les renvois d'eau sur la route forestière.

RH : Le conseil est informé que Madame Laurence JOUVE, qui a déjà travaillé l'été dernier dans notre collectivité, effectue un stage non rémunéré et concerne l'entretien des espaces verts et des massifs tout le mois de mars 2014 dans le cadre d'une formation professionnelle.